

PLU approuvé par DCM le : 14 Juin 2017
Modification n°1 approuvée par DCM le : 15 décembre 2021

0 - Pièces administratives

1 - Rapport de Présentation

2 - PADD

3 - Orientations d'Aménagement et de
Programmation

4 - Règlement

5 - Pièces graphiques

6 - Annexes

7 - Bilan de la Concertation

8 - Consultation des personnes publiques associées

9 - Enquête publique

6.1.1 | Liste des Servitudes d'Utilité Publique

PLU



VILLE DE BALARUC-LES-BAINS
PLU- LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

Intitulé de la Servitude	Code	Description	Date de l'acte ayant inspiré la servitude	Service gestionnaire	Observations / textes juridiques associés
Servitudes de protection des monuments historiques	AC1	<p>Basilique romaine</p> <p>Eglise Notre Dame d'Aix-</p> <p>Aqueduc Antique de Balaruc</p>	<p>05.02.1987</p> <p>13.02.08 (ajustement du périmètre de protection)</p> <p>17.10.1989</p> <p>13.02.08 (ajustement du périmètre de protection)</p> <p>17.04.2008</p> <p>22.02.2017</p>	<p>SDAP 34</p> <p>5 rue Salle l'Evêque - CS 49 020 - 34 967</p> <p>MONTPELLIER Cedex 2</p>	<p>Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005;</p> <p>Article 1 de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifiés par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000</p>
Servitudes de protection des sites inscrits et classés	AC2	Massif de la Gardiole- Site classé	Décret du 25.02.1980	DREAL 520 Allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement
Servitude de protection des captages d'eau potable	AS1	Source Cauvy	Abrogation de la DUP du 03/09/1984 par arrêté préfectoral du 08/09/2016		
Servitudes concernant la protection des établissements ostréicoles et coquillers et des gisements naturels d'huîtres et de	AS2	périmètre de protection de l'Etang de Thau			Article 2 du décret-loi du 30 octobre 1935 sur la protection des eaux potables et les établissements ostréicoles

VILLE DE BALARUC-LES-BAINS
PLU- LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

Servitudes de passage des piétons sur le littoral	EL9	Libre passage des piétons le long du littoral sur une bande de 3m			Articles L121-31 à L121-37 et R121-9 à R121-32 du Code de l'urbanisme. Décret n° 58-1316 du 23 décembre 1958 relatif aux servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes.
Route express et déviations d'agglomérations	EL11	RD 600		Conseil Départemental de l'Hérault 1000 rue d'Alco 34 087 Montpellier cedex 4	Articles L. 122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	I3	Canalisation de transport de matières dangereuses, DN150		DREAL Services risques naturels et technologiques 58 avenue Marie de Montpellier 34965 MONTPELLIER	Arrêté ministériel du 11 mai 1970 Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

VILLE DE BALARUC-LES-BAINS

PLU- LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

<p>Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques</p>	<p>I4</p>	<p>Ligne aérienne, ligne souterraine et ligne à double terre</p> <p>225 kw : Balaruc-Florensac Balaruc-Montpellier</p> <p>63 kw : Balaruc-Loupian Balaruc-Sète Balaruc- Frontignan Balaruc-Gardiaole Balaruc-Montpellier</p>			<p>Article L126-1 et R126-1 du code de l'urbanisme</p> <p>Article L323-1 et suivants du code de l'énergie (et non plus la loi du 15 juin 1906 modifiée).</p> <p>Article L554-1 à 554-5 et R 554-1 à 38 du code de l'environnement</p> <p>Décret n°67-886 du 6 octobre 1967</p> <p>Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée</p> <p>Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du code de l'énergie).</p>
<p>Servitudes relative aux risques naturels</p>	<p>PM1</p>	<p>PPRI du Bassin versant de l'Etang de Thau</p>	<p>25.01.2012</p>	<p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques 181 Place Ernest Granier, 34064 Montpellier Cedex 2</p>	<p>Article L 562-1 et suivants du code de l'environnement</p>
<p>Servitudes relatives aux chemins de fer</p>	<p>T1</p>				<p>Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22</p>